

<https://www.zurbains.com/actualites/covid-19-nouvelle-attestation-de-sortie-specifique-pour-les-autistes.html>



COVID-19 : nouvelle attestation de sortie spécifique pour les autistes

- Actualités -



Date de mise en ligne : jeudi 2 avril 2020

Copyright © Zurbains - Tous droits réservés

700.000 autistes concernés

Quelque 700.000 personnes vivent avec un trouble de l'autisme en France, dont 100.000 enfants. Plusieurs associations s'étaient inquiétées ces derniers jours de l'impact du confinement obligatoire, instauré le 17 mars dernier et prolongé jusqu'au 15 avril, sur les autistes et leurs familles.

Autorisation de sortie spécifique pour les autistes

Les règles du confinement en vigueur en France pour tenter de freiner la propagation du coronavirus vont être aménagées pour les personnes autistes qui vont être autorisées à "sortir à un peu plus souvent" via une attestation spécifique, a annoncé jeudi Emmanuel Macron.

"Vous allez pouvoir sortir un peu plus souvent avec une attestation qui sera faite spécialement pour vous", a déclaré le chef de l'Etat français dans une vidéo diffusée sur son compte Twitter à l'occasion de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. "Parce que je sais aussi que retrouver parfois certains lieux qui sont les vôtres pour pouvoir sortir un tout petit plus est très important pour vous et pour vos proches", a-t-il ajouté à l'adresse des autistes et de leurs accompagnants.

Formulaire mis à disposition prochainement.

Cette attestation de sortie spécifique pour les personnes autistes n'est pas encore disponible. Cet article sera mis à jour dès sa mise en ligne.

Post-scriptum :

L'adresse originale de cet article est <https://www.francetransactions.com/...>